



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

ProOne COLLE DE MONTAGE NOIR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ProOne COLLE DE MONTAGE NOIR
Code du produit	3798660, 1011747

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Colles et mastics
--	-------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	BMS Building Materials Suisse BR Bauhandel AG Riedmattstrasse 2 CH-8153 Rümlang T +41 31 370 48 48 info@bmsuisse.ch www.pro-one.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
-------------------------------	-----------------------

Date de révision	03.03.2023
------------------	------------

Version	2
---------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	La substance ou le mélange ne sont pas classés.
---	---

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni

étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

Aucun(e).

Conseils de prudence

Aucun(e).

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamin, N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine, N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Dispersion aqueuse de polymères avec diverses charges minérales.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Triméthoxyvinylsilan	1% - 2.5%	Acute Tox. 4 H332, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 2768-02-7 No.-CE: 220-449-8
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamin	0.1% - 1%	Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Acute Tox. 4 H332	No.-CAS: 1760-24-3 No.-CE: 217-164-6
Oxyde de dioctylétain	0.1% - 1%	STOT SE 2 H371o	No.-CAS: 870-08-6 No.-CE: 212-791-1
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine	< 0.1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317	No.-CAS: 3069-29-2 No.-CE: 221-336-6
Methanol	1% - 2.5%	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, STOT SE 1 H370, Flam. Liq. 2 H225 [STOT SE 1 H370: C ≥ 10 % ; STOT SE 2 H371: 3 % ≤ C < 10 %]	No.-CAS: 67-56-1 No.-CE: 200-659-6 No.-Index: 603-001-00-X

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour les secouristes	Assurer une ventilation adéquate. Le matériel peut créer des conditions glissantes. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Methanol (CAS 67-56-1)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte) 30 mg/L Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Methanol

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups 936 µmol/L Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Methanol Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation skin notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 400 ppm STEL [KZGW]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 520 mg/m³ STEL [KZGW]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 200 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	260 mg/m ³ TWA [MAK]
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Skin Notations	Possibility of significant uptake through the skin
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	200 ppm TWA 260 mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide. Pâte.
Couleur	Noir.
Odeur	Faible.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	Non déterminé.

Solubilité:	insoluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	~ 1.54 g/ml
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.
10.4. Conditions à éviter	Sources directes de chaleur.
10.5. Matières incompatibles	De l'air humide et de l'eau.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Au contact avec de l'eau: Traces de méthanol.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Triméthoxyvinylsilan (CAS 2768-02-7)
	Dermal LD50 Rabbit = 3.54 mL/kg (ECHA_API)
	Inhalation LC50 Rat = 16.8 mg/L 4 h(ECHA_API)
	Oral LD50 Rat = 7340 µL/kg (NLM_CIP)
	N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamin (CAS 1760-24-3)
	Dermal LD50 Rabbit > 2009 mg/kg (ECHA_API)
	Inhalation LC50 Rat 1.49 - 2.44 mg/L 4 h(ECHA_API)
	Oral LD50 Rat = 2413 mg/kg (EPA_HPVS)
	Oxyde de dioctylétain (CAS 870-08-6)
	Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API)
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine (CAS 3069-29-2)	
Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API)	
Inhalation LC50 Rat > 5.2 mg/L 4 h(ECHA_API)	
Méthanol (CAS 67-56-1)	
Dermal LD50 Rabbit = 15840 mg/kg (NLM_HSDB)	
Inhalation LC50 Rat = 22500 ppm 8 h(JAPAN_GHS)	
Oral LD50 Rat = 6200 mg/kg (JAPAN_GHS)	

Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Triméthoxyvinylsilan (CAS 2768-02-7)

Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 191 mg/L [not specified] (ECHA)

Oxyde de dioctylétain (CAS 870-08-6)

Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h *Danio rerio* >0.09 mg/L [semi-static] (ECHA)

Methanol (CAS 67-56-1)

Ecotoxicité - Earthworm - Acute Toxicity Data LC50 48 h *Eisenia foetida* >1 mg/cm² [filter paper] (IUCLID)

Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h *Pimephales promelas* 28200 mg/L [flow-through] (EPA)

LC50 96 h *Pimephales promelas* >100 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 19500 - 20700 mg/L [flow-through] (EPA)

LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 18 - 20 mL/L [static] (EPA)

LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 13500 - 17600 mg/L [flow-through] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide avec les déchets urbains. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 08 04 10.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent être recyclés ou jetés avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 11/13.
------------------------------------	---

Triméthoxyvinylsilan (CAS 2768-02-7)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylendiamin (CAS 1760-24-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Oxyde de dioctylétain (CAS 870-08-6)

EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to Export Notification Procedure

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine (CAS 3069-29-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Methanol (CAS 67-56-1)

Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H331: Toxique par inhalation. H332: Nocif par inhalation. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes. H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.
Conseils relatifs à la formation	Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.